

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille treize, le mercredi dix-huit décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Jory Las Bloux, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Date de la convocation : le 03 décembre 2013

Monsieur Serge ROUSSEAU, délégué de St Germain des Prés est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2013
- Débat d'orientation budgétaire
- Election d'un membre à la commission d'appel d'offre et à la commission d'achat
- Vie des marchés :
 - Décision du Président n°4-2013 à n°7-2013
- Demande de subvention aménagement déchetteries/CSE/compostage collectif
- Régime indemnitaire
- Renouvellement contrat alinéa 6 (agent entretien)
- Intérim
- Création d'une commission du personnel
- Décisions du Bureau Syndical

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie les membres du comité syndical présents.
Le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour « les effectifs prévisionnels 2014 ».

Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2013

Le procès-verbal du 05 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Les effectifs prévisionnels

Le Président présente aux membres du comité syndical le tableau prévisionnel des effectifs 2014 :

EFFECTIFS PREVISIONNELS 2014		
	catégorie	EFFECTIFS
TITULAIRES/STAGIAIRES		
SERVICE DIRECTION		
TOTAL	A	1
SERVICE ADMINISTRATIF		
TOTAL	C	3
SERVICE TECHNIQUE		
TOTAL	C	38
SERVICE ANIMATION		
TOTAL	C	1
TOTAL GENERAL		43
Agents non titulaires		
	catégorie	effectifs
DROITS PUBLICS		
adjoint technique de 2ème classe - entretien	C	1
remplacement d'agent permanent titulaire	C	1
TOTAL		2
DROITS PRIVE		
Emploi d'avenir	C	1
TOTAL GENERAL		46

Avancement de grade :

Adjoint technique de 1^{ère} classe (vacances de poste)

- 3 agents nommés adjoint technique de 1^{ère} classe sous condition d'obtention de l'examen professionnel
- 1 agent nommé adjoint technique de 1^{ère} classe en promotion interne (ancienneté).

Titularisation :

- 1 titularisation au 1/2/14 au grade d'attaché
- 1 titularisation au 1/3/14 au grade d'agent technique de 2^{ème} classe

Départ à la retraite/nomination stagiaire de contractuels :

3 vacances de poste correspondant à trois départs à la retraite en 2014.

Deux nominations en 2014 au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le tableau prévisionnel des effectifs 2014.

Débat d'orientations budgétaires

Le Président présente aux membres du comité syndical les orientations budgétaires 2014 en fonctionnement et investissement.

Il précise qu'en fonctionnement une augmentation est prévue en raison de :

- L'augmentation des volumes et des coûts de traitement des déchets collectés en déchetteries
- L'augmentation de la TVA qui passe de 7 à 10 % et de 19.6% à 20 %
- La progression des dépenses de fournitures des sacs jaunes.
- Augmentation des frais de personnel en raison d'une augmentation conséquente des accidents de travail, maladies.
- Diminution du soutien éco-emballages

Le volume et les recettes liées à la reprise de la ferraille ont diminué.

A l'inverse les dépenses liées au traitement des encombrants (+13%), déchets verts (17%), bois (+ 38%) ont augmenté. En 2013 le coût du traitement du bois a augmenté considérablement en raison de l'abandon de la filière de reprise du bois. Le bois a donc été enfouit pendant une partie de l'année et donc facturé au prix du tout-venant. Aujourd'hui nous avons de nouveau un contrat avec AES pour la reprise du bois et déchets verts pour un montant de 25 €/tonne.

Le Président informe les membres du comité syndical qu'une filière de reprise du bois est à l'étude. Le SMD3 étudie la possibilité d'un partenariat avec une chaufferie.

L'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 passant de 7% à 10 % représente une dépense supplémentaire de 49 000 € :

- + 2000 € sur le chapitre 60,61,62 (carburants, réparations, communication)
- + 8500 € sur le chapitre 6241 (traitement des déchets)
- + 38 500 € sur le chapitre 65 (SMD3)

L'augmentation des frais de personnel s'explique par un nombre important d'arrêt maladie, accident du travail, maladie professionnelle.

Le taux de cotisation de la CNP est maintenu à 9.96%.

Les recettes éco-emballages ont diminué de 20 %.

Malgré tous ces éléments le Président informe l'assemblée que le taux de TEOM sera maintenu à 12.50 %.

Ensuite le Président expose les projets 2014 et investissements.

Des sacs de pré collecte seront distribués pour remplacer les sacs jaunes sur les bourgs équipés de containers enterrés. Un test sera réalisé. Cette opération pourrait diminuer le montant des dépenses liées aux fournitures des sacs jaunes (31 000 € en 2013).

Egalement le SMCTOM projette de réintégrer l'activité transport des déchets tout-venant dans un premier temps et ensuite des sacs jaunes.

Le Président évoque le projet de broyage des végétaux afin de diminuer les volumes de déchets verts/bois. Un test sera réalisé sur l'une des déchetteries afin de mesurer l'impact. L'objectif est de détourner les branchages et les valoriser. Joël FAURE propose de rentrer en contact avec le milieu agricole afin de trouver des partenaires susceptibles de valoriser les déchets de tontes, feuillages.

Le Président informe les membres du comité syndical qu'une filière se met en place pour la reprise des meubles.

Madame Karine VON DORINGK revient sur l'un des problématiques des agriculteurs à savoir la reprise et le traitement des vieux pneumatiques. Madame VON DORINGK interroge le Président pour connaître l'évolution de la requête formulée par l'ensemble des maires auprès de la chambre d'agriculture de Dordogne.

Le Président répond que la situation n'a pas évolué.

Joël FAURE rappelle que le traitement de vieux pneumatiques par l'agriculteur lui-même représenterait un coût de 100 €/tonne.

Monsieur Alain POUQUET rajoute que de nombreuses exploitations arboricoles se trouvent en difficulté pour l'élimination des filets.

Le Président précise que la société ADIVALOR reprend les filets. Le Président informe les membres du comité syndical que nous restons un des rares départements dans lequel la chambre d'agriculture n'organise pas de filières de traitement des déchets professionnels.

Le Président énumère ensuite les investissements prévus sur 2014 : achat de colonnes enterrées et semi-enterrées, aménagements des déchetteries (optimisation/amélioration de la sécurité), acquisition des bacs pour le déploiement de la deuxième BCL.

Election d'un membre pour la commission d'appel d'offre et commission d'achat

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il est nécessaire de nommer un nouveau membre à la commission d'appel d'offre et commission d'achat.

Le Président fait appel à candidature. Madame Karine VON DERINGK est élue à l'unanimité membre de la commission d'appel d'offre et de la commission d'achat.

Vie des marchés

Le Président informe les membres du comité syndical des décisions prises concernant les marchés suivants : Laboratoire départemental, APAVE, PERIGORD FROID, AUTO DISTRIBUTION.

Demande de subvention

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne l'acquisition de CSE (containers semi-enterrés), compostage collectif, aménagement des déchetteries.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à faire les demandes de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne.

Régime indemnitaire

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que l'assemblée nationale a voté le mardi 12 novembre 2013 la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt

maladie. Le Président explique que les modalités de calcul et conditions d'attribution de l'IEMP et l'IAT resteront inchangées (délibération 2012/64 bis) tant que le décret d'application ne sera pas publié.

Indemnité de sujétion pour les fonctions de conducteurs principaux

Cette prime est attribuée aux conducteurs principaux. Le montant mensuel de l'indemnité de sujétion est de 45.34 € brut/mois.

Elle sera supprimée au-delà du 10ème jour ouvré d'absence pour maladie ordinaire, longue maladie, accident de travail, longue durée, maladie professionnelle.

A compter de la suppression effective du jour de carence, les modalités de calcul sont les suivantes :

IAT (indemnité d'administration et de technicité)

- Les modalités de calcul de l'IAT et indemnité de sujétion de conduite restent inchangées (délibération 2012/64 bis)

IEMP (indemnité d'exercice des missions de préfecture)

- Les modalités de calcul de l'IEMP sont modifiées comme suit :
Le montant de l'indemnité est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur entre 0.8 et 3, à un montant de référence annuel fixé par catégorie d'agent.
Un montant de 53 € brut sera retiré dès le 1er jour d'absence.
Au deuxième jour d'absence, le montant restant sera versé et maintenu au-delà du 10ème jour ouvré et supprimé totalement au 20ème jour ouvré.
L'incidence financière pour les agents travaillant à 4 jours par semaine ou 5 jours par semaine est identique.
Le montant de l'IEMP sera maintenu pendant une durée d'un an pour les accidents du travail, CLM et CLD.
Les arrêts pour maladie avec rechute ne feront pas l'objet d'une nouvelle retenue sur l'IEMP.
Cette prime est versée mensuellement.

Pour toutes absences injustifiées un montant de 10 € pourra être retiré dès le premier jour d'absence constaté.

IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires)

Cette prime est attribuée pour les personnes effectuant des travaux supplémentaires.
Cette prime est versée mensuellement.
Le montant de l'indemnité est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical approuvent le régime indemnitaire 2014.

Renouvellement de contrat de travail

Le Président propose le renouvellement du contrat de travail de l'agent d'entretien pour une période de deux mois soit du 1^{er} janvier 2014 au 28 février 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer un renouvellement de deux mois pour le contrat de travail de cet agent.

Intérim

Le Président propose de faire appel aux agences d'intérim pour le remplacement des agents absents sur des courtes durées.
Il présente les offres : REFLEX INTERIM, CLAUDETTE INTERIM, MANPOWER.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer un contrat avec l'agence de MANPOWER et celle de REFLEX INTERIM.

Création d'une commission du personnel

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il souhaite créer une commission du personnel afin de maintenir un dialogue social avec les agents. Une élection sera organisée afin de désigner un représentant titulaire et un suppléant : collecte OM, RS, les déchetteries, administratif et un représentant des syndicats présents dans la collectivité.

Il précise qu'un règlement intérieur de la commission sera proposé ultérieurement.

Les membres du comité syndical approuvent cette décision.

Décisions du bureau syndical

Le Président informe les membres du comité syndical des décisions prises par le bureau syndical du 16 décembre 2013 :

Signature de contrats/renouvellements

- Ets ROUSSEAU
- Société RECUPRAT
- AES
- CNP
- ODYSSEE
- LINDE
- FAUN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire de Séance

Serge ROUSSEAU

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER